



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



uncdir@unc.fr

C'est dans quelques jours la rentrée scolaire qui, pour notre association, sonne également le redémarrage de nos activités. Dans cette **UNC INFOS**, nous attirons particulièrement votre attention sur la gestion des fichiers d'abonnés, la procédure à respecter pour les dossiers de candidature aux ordres nationaux et le spectacle musical « Clemenceau » qui pourrait constituer un but d'escapade à Paris pour certains d'entre vous, à titre individuel ou en voyage organisé à votre initiative ... Bonne lecture !

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➔ POINT SUR LA GESTION DES FICHIERS D'ABONNES – LA VOIX DU COMBATTANT



Il y a un an, soucieux de prendre en compte les griefs de nombreux présidents départementaux quant à la gestion des fichiers d'abonnés à *La Voix du combattant*, le siège national de l'UNC, après avoir prospecté et mis en concurrence plusieurs entreprises du secteur, décidait de confier cette gestion à la société EDIIS. Après 12 mois de collaboration avec ce nouveau prestataire et son logiciel *Alizé*, on peut déjà dresser un bilan très satisfaisant. Merci à tous ceux d'entre vous qui se sont particulièrement investis dans ce challenge qui, il faut l'avouer, n'était pas forcément évident. En outre, nous nous sommes efforcés, dans la mesure du possible, de prendre en compte vos observations pour améliorer le système, notamment la recherche par nom, la mise en évidence d'éventuels doublons, la modification du tableau d'impression, la simplification des saisies-modifications-suppressions ... qui vous facilitent la tâche et vous permettent d'apprécier l'intérêt de cette nouvelle formule. Bien évidemment nous sommes décidés de continuer à apporter des améliorations à ce logiciel : en priorité nous allons dans les mois qui viennent, pouvoir enfin mettre en corrélation les sections avec leur groupement. Les économies réalisées par ce nouveau logiciel permettent, pour l'instant, de ne pas répercuter sur le coût de l'abonnement les hausses sensibles d'affranchissement, l'obligation d'avoir recours à un « blister » (enveloppe) plus écologique mais plus onéreux, l'assujettissement à la taxe des émetteurs de magazines !

FONCTIONNEMENT INTERNE

➔ CANDIDATURE AUX ORDRES NATIONAUX

Les anciens combattants peuvent être nommés dans un ordre national à *titre militaire* ou à *titre associatif*. Deux voies sont possibles :

➔ **Par le canal du préfet** : c'est la voie normale, les demandes sont à adresser au préfet du département par l'intermédiaire du Directeur de l'ONACVG.

➔ **Par le canal de l'UNC** : c'est une voie exceptionnelle, qui permet de récompenser une activité de responsable dans le cadre de la vie associative ou un passé militaire.

Ces demandes doivent être présentées sur un mémoire de proposition dactylographié, adressé au siège



national par le président départemental qui doit donner un avis circonstancié.
Les demandes sont étudiées et proposées au bureau décorations honorifiques du ministère des Armées.

â **Ce qu'il faut savoir et faire savoir !**

? Le fait d'entrer dans les critères et d'envoyer un dossier de candidature qui sera accepté, n'implique pas que satisfaction sera donnée à la demande.

? La Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite ne se demandent pas : il faut être proposé !

? Il n'est pas possible d'utiliser plusieurs canaux, ce qui engendre de la confusion et peut s'avérer contre-productif pour le candidat. Par conséquent, l'UNC n'intervient pas dans des dossiers qui ne sont pas présentés par elle.

➔ **CONGRES 2019 A SAINT-MALO**

â **Vendredi 21 juin, samedi 22 juin et dimanche 23 juin 2019!**

â **Informations et inscriptions dans les prochaines semaines ...**

â **Mais dès à présent, réservez ces dates !!!**



➔ **CARTE DU COMBATTANT POUR LES 62/64**

Pour l'instant, continuez de répertorier les candidats concernés et de préparer les dossiers des intéressés avec les informations qui seront nécessaires :

A Une photocopie d'identité récente,

A Tout document militaire en possession (photocopie ou originaux).

A Pour remplir le formulaire, il faut être en mesure de donner les informations suivantes :

- Numéro matricule,
- Date d'appel /engagement,
- Bureau et classe de recrutement,
- Date de fin de services actifs,
- Date de radiation des contrôles des réserves,
- Dernier grade obtenu,
- Citation(s), blessure(s), maladie(s).



A Attendre avant d'adresser des dossiers à l'ONACVG. Les modalités de demande et d'instruction des dossiers ne sont pas encore arrêtées, elles feront l'objet d'une procédure spéciale avec un imprimé simplifié. Quand cet imprimé sera définitivement homologué, les présidents départementaux seront invités à les diffuser aux intéressés.

u Notons-bien que cette mesure n'entre en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2019.

➔ **COMMISSION DES SECOURS ET DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES-SOINS MEDICAUX GRATUITS ET APPAREILLAGE (CSPC)**

L'objectif de cette commission est d'améliorer la prise en charge de certains soins ou prestations, partiellement remboursés aujourd'hui au titre des prestations légales ou non remboursables à ce même titre.



Les textes en vigueur confient l'examen des demandes à une commission placée auprès de la direction des ressources humaines du ministère des Armées et localisée à la CNMSS.

Sollicitée par cette direction pour présenter deux candidats (un titulaire et un suppléant) susceptibles de siéger à cette commission en avril dernier, l'UNC avait répondu favorablement et proposé deux membres de l'association. Leurs candidatures ont été retenues et l'UNC est représentée au sein de cet organisme par :

- Françoise Begey (UNC 79), comme titulaire,
 - Claude Vermorel (UNC 83) comme suppléant,
- en qualité de personnalités qualifiées représentant le monde combattant, à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de trois ans.

? Qui sont les bénéficiaires ?

Tout titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du CPMIVG, en cours de validité, peut saisir la commission, dès lors que le soin ou la prestation qu'il sollicite est en relation médicale avec son ou ses infirmités pensionnées et justifié par son état de santé, conséquence de son infirmité.

? Quelles sont les prestations susceptibles d'être prises en charge ?

Un secours : toute aide non remboursable réglementairement,

qui permet au pensionné de compenser fonctionnellement une situation de handicap, de favoriser son maintien à domicile, d'assurer les actes essentiels de la vie ou sa réinsertion sociale et professionnelle.

Une prestation complémentaire : tout complément financier accordé, dès lors qu'un reste à charge, consécutif à un remboursement partiel au titre des prestations légales, doit être supporté par le pensionné.

? Comment obtenir un dossier ?

La demande (initiée par le pensionné lui-même et non par la CNMSS) doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires et doit obligatoirement être présentée au moyen d'un formulaire spécifique. Celui-ci est téléchargeable sur le site internet de la CNMSS - espace « je suis ancien combattant », rubrique « secours et prestations complémentaires » ou peut être demandé par courrier ou par téléphone à la CNMSS ou être sollicité auprès des services départementaux de l'ONACVG.

? A qui adresser la demande de secours ou de prestations complémentaires ?

Le dossier complet doit être envoyé à : **Monsieur le Président de la CSPC Caisse nationale militaire de sécurité sociale TSA 41 001 83 090 TOULON CEDEX**



A Madame Ornella Settini, qui assurait le secrétariat de la rédaction de *La Voix du Combattant*, a souhaité mettre fin à son contrat de travail. A compter du 3 septembre prochain, c'est Monsieur Fabrice Bluszez qui assurera ce poste. Fort de son expérience et de ses antécédents professionnels, celui-ci connaît parfaitement les us, coutumes et contraintes techniques de la presse locale. Il n'en aura pas moins besoin de quelques semaines pour s'adapter à son nouveau territoire, constitué de 19 éditions régionales ce qui, à son niveau, signifie plus d'une centaine d'interlocuteurs à connaître, et plusieurs centaines de pages de journal à préparer chaque mois pour la maquettiste. Merci de lui réserver le meilleur accueil possible.

A Courriel : uncvdc@unc.fr ☎ 01 53 89 04 28



Les médailles du Mérite UNC Vermeil – Or et Grand Or sont attribuées par la commission nationale des médailles, qui se réunit deux fois par an :

A Fin mars/début avril : pour la promotion du 8 Mai.

A Fin septembre / début octobre : pour la promotion du 11 Novembre.

Pour la promotion du 11 novembre 2018, les candidatures seront centralisées par les présidents des associations départementales et envoyées au siège national pour le **20 septembre sur imprimés particuliers** (fournis par le Siège), accompagnées d'un état récapitulatif avec éventuellement un numéro de référence

➔ Après la réunion de la commission, une lettre individuelle sera adressée à chaque président d'association départementale concerné, accompagnée des diplômes correspondants, les

A Attention : A compter du 3 septembre, le secrétariat ne sera plus assuré le vendredi, Monsieur Fabrice Bluszez ayant été recruté sur la base d'un emploi à temps partiel. Du lundi au jeudi, le secrétariat de la rédaction de *La Voix du Combattant* est désormais joignable de 9h à 16h30.

médailles seront à commander au magasin de ventes
→ Les diplômes seront envoyés gratuitement par le siège national et les médailles achetées au magasin de ventes, sous réserve de l'accord du siège national à titre de vérification.

INFORMATIONS GENERALES

➔ SPECTACLE MUSICAL « CLEMENCEAU »

Le spectacle musical "Clemenceau" a été labellisé par la mission du Centenaire en tant que spectacle national de la commémoration de la grande guerre. Il sera présenté à Paris, au Palais des congrès pour trois représentations, les 10 et 11 novembre 2018. C'est une grande fresque musicale qui mettra en musique et en images les souvenirs de guerre du « Tigre », convoqués dans sa vieillesse vendéenne et solitaire, en présence de ses derniers proches. Plus de soixante artistes professionnels seront en scène. Historiquement rigoureuse, c'est une aventure musicale totale qui pourra rassembler Françaises et Français dans le souvenir de cet immense effort de guerre, symbolisé par l'engagement des poilus et de leurs familles, comme par celui du « Père la Victoire ». L'entrée en guerre des alliés américains sera également évoquée.

â Les adhérents de l'UNC bénéficient d'un tarif préférentiel de 30% qui permet les réductions suivantes en fonction des places :

- 54,60€ au lieu de 78,00€
- 45,50€ au lieu de 65,00€
- 35,00€ au lieu de 50,00€
- 27,50€ au lieu de 39,00€

â Appeler le 01 40 68 29 85 et donner le code ONACVG, préciser adhérent UNC. La réservation est effectuée et les places sont à régler par Carte bancaire VISA. Ensuite les places sont adressées par courrier.

â Pour chaque place achetée, un euro est reversé à l'œuvre national du Bleuët de France.

et présentent

UN SPECTACLE MUSICAL
de Jacques RAVELEAU-DUPARC

MISE EN SCÈNE
de Pierre-Yves DUCHESNE

CLEMENCEAU
LE MUSICAL

10 NOVEMBRE 2018 À 16H ET 20H30
& 11 NOVEMBRE 2018 À 15H

PALAI DES CONGRÈS DE PARIS

Billetterie au 0892 050 050 (0,35€ TTC/min)
www.viparis.com - www.fnac.com

C NEWS ONACVG

➔ AGENDA SEPTEMBRE 2018

- ? **Mercredi 26 septembre à 14h00** : réunion de la commission nationale d'action sociale.
- ? **Judi 27 septembre à 10h00** : réunion du bureau national. **A 14h00** : réunion de la commission AEVOG.
- A 16h00** : accueil des nouveaux membres du conseil d'administration national.
- ? **Vendredi 28 septembre à 9h30** : réunion du conseil d'administration national.